

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : 1	<u>L'an deux mille vingt-deux</u> <u>Le 18 octobre à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 13 octobre 2022 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-28

Objet : Contractualisation emprunt – Budget Principal 2022

Vu la délibération D22-25 autorisant l'achat d'une maison individuelle,
Considérant la nécessité d'emprunter une partie de la somme pour financer le projet,
Considérant la consultation bancaire menée auprès de trois établissements bancaires,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'après étude, la commune retient la proposition de financement du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant emprunté : 220 000€
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe : 2,60%
- Frais de dossier : 220€
- Échéance trimestrielle constante : 4 439,78€
- Coût financier : 43 615€
- Déblocage des fonds : en totalité, à signature du contrat
- Remboursement anticipé : possible sans préavis, avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à cette offre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent TISSOT

*Certifiée exécutoire le 19/10/2022
Transmise en Sous-Préfecture le 19/10/2022
Affichée le 19/10/2022*

